

Conseil Général de la Gironde

► BERNARD FATH
Conseiller Général du canton de La Brède
Président de la commission ressources humaines
Maire de Léognan

Léognan, le 06 septembre 2005

N/réf. BF/AML

OBJET: Ligne Grande Vitesse BORDEAUX - TOULOUSE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai l'honneur d'exprimer le point de vue de nombreux élus du Canton de LA BREDE et de leurs habitants concernant **la Ligne Grande Vitesse BORDEAUX - TOULOUSE**.

1 - Il nous semble que la ligne prioritaire pour l'Aquitaine est la ligne BORDEAUX-IRUN.
En effet, la priorité pour nous est la suppression du mur de camions entre IRUN et BORDEAUX.
Pour ce faire, nous comprenons qu'une liaison LGV BORDEAUX - IRUN puisse exister pour qu'une ligne dédiée aux voyageurs soit créée ; que la ligne libérée renforce toute politique de ferroutage et ainsi partiellement commence à régler le problème du mur de camions de l'A.10.

2 - Une ligne BORDEAUX-TOULOUSE annoncée en premier lieu et n'ayant comme fonction que d'être le porte greffe de BORDEAUX IRUN par le barreau jusqu'à CAPTIEUX ne s'inscrit en rien dans toutes les politiques de développement durable telles que rappelées par le Président de la République à Johannesburg ou bien encore les politiques de développement durable des institutions régionales ou départementales.
En tout état de cause, il faut étudier d'autres tracés alternatifs beaucoup plus respectueux du développement durable à partir des tracés de lignes existantes.

3 - Au niveau des financements, comment imaginer que l'Europe votera les crédits nécessaires quand on sait que le gouvernement espagnol a adapté les lignes ferroviaires côté IRUN et donc a clairement affiché ses priorités. Pour une cohérence européenne, chacun sait que la ligne BORDEAUX -IRUN est prioritaire.
De plus, avec la privatisation des autoroutes, l'Etat se prive d'une recette récurrente affectée.

Cette décision privera l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afitf) des dividendes des sociétés d'autoroutes et donc des ressources nécessaires à la réorientation de la politique des transports pour les années futures, et ceci dans un contexte de hausse du prix des carburants.

Quelle somme sera attribuée à l'Afitf, chargée de financer, à hauteur de 7,5 milliards d'euros, la part de l'Etat dans les grands travaux prévus par le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) de décembre 2003, et qui représentent environ 22 milliards d'euros d'ici à 2012 ?

Qu'en sera-t-il du financement des nouvelles infrastructures de ferroutage, du financement des transports collectifs et de tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et permettent de réduire la facture pétrolière ?

Il conviendrait davantage de rappeler :

1/ Le principe du développement durable interdit des cicatrices irréversibles à travers la plus grande forêt d'Europe dont une partie est en Parc Naturel.

2/ La priorité est d'évacuer le mur de camions de l'A.10 donc de renforcer les lignes SNCF le long de la ligne existante BORDEAUX -IRUN.

3/ Le principe de ne pas créer de nouvelle pollution par des créations de lignes, mais de profiter du tracé des lignes actuelles et mieux protéger les populations avoisinantes.

4/ La nécessité de donner cohérence à la construction européenne et aux efforts espagnols qui attendent une communication de ligne par IRUN.

5/ La prise en compte de toutes les sujétions environnementales évoquées par les associations.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Le Maire.
Conseiller Général du Canton de LA BREDE


Bernard FATH.